



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2017

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Sous la présidence de Monsieur ENGASSER Pierre, Maire.

Présents : BIXEL Chantal, FULHABER Bernard, FURSTOSS Marcel, FOURNEL Anne, EGLER Sébastien, BIXEL-BONJEAN Mélanie, JECKER Raphaël, SCHERRER Dominique, MININGER Patrice, KELLER Claude, BRENDLE Marie-Paule.

Ont donné procuration :

ROUX Christophe donne procuration à BIXEL-BONJEAN Mélanie

WALTER Valérie donne procuration à KELLER Claude

KURY David donne procuration à SCHERRER Dominique

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura RIEGERT

Ordre du jour

0. Approbation du PV du 03 avril 2017
1. Décision modificative
2. Marché de sécurisation de l'entrée Ouest
3. Convention d'occupation d'une partie du ban communal de Namsheim pour aménagement de sécurité
4. Divers

0. Approbation du PV de la séance du 03 avril 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 avril 2017.

1. Décision modificative

Suite à une erreur, les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2016 sont à intégrer au solde d'exécution reporté, il y a donc lieu d'équilibrer le budget comme suit :

Crédit à ouvrir au 001		Crédit à ouvrir au chapitre 23	
Article 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 37 288,67 €	Article 2313 Construction	+ 488,67 €
		Article 23139 Travaux d'accessibilité	+ 10 000 €
		Article 2315 Installations, matériel et outillage techniques	+ 19 800 €
		Article 23150 Voiries diverses	+ 7 000 €
		TOTAL	+ 37 288,67

Sur proposition du Maire, le Conseil à l'unanimité des présents, valide les modifications du budget telles que présentées ci-dessus.

2. Marché de sécurisation de l'entrée Ouest

M. le Maire expose au Conseil les projets de sécurisation de l'entrée Ouest étudiés par la commission avec création d'un plateau pour sécuriser la traversée de la piste cyclable rue du 7 février, la création de trottoirs et la limitation de vitesse à 30 km/h.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Approuve le projet de sécurisation de l'entrée ouest de la variante 2 pour un montant estimatif de 168 000 € HT (201 600 € TTC) avec pour option l'ajout d'enrobés sur une partie des trottoirs à négocier après l'ouverture des plis
- Décide de lancer un marché commun avec l'entrée Nord considérant la délibération du 28 février 2017 avec un lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics
- Précise que ces dépenses seront prévues au BP 2017
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette consultation.

Pour : 14 dont 3 procurations

Contre : 1

Abstention : 0

3. Convention d'occupation d'une partie du ban communal de Nambenheim pour aménagement de sécurité

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement de sécurité entrée Nord, et explique au Conseil qu'il convient de passer une convention avec la commune de Nambenheim car une partie de l'aménagement se trouve située sur leur ban communal.

Aussi, après lecture du projet de convention, le Conseil l'approuve à l'unanimité des présents.

4. Divers

4.1. Feu d'artifice

M. le Maire informe de la nouvelle réglementation pour les spectacles pyrotechniques. En effet, avec les tirs de mortiers de calibre 75, toutes les habitations se situant dans un rayon de 75 m du pas de tir doivent être évacuées dès la mise en place des artifices.

Considérant cette problématique et pour ne pas déplacer cette manifestation du centre du village, le Conseil décide de procéder à un spectacle de calibre 25 ne nécessitant aucune évacuation, tout en maintenant le même budget pour garantir un spectacle de la même qualité.

4.2. Demande de prise en charge financière pour les Granges

Le Conseil reconduit l'aide attribuée, pour des montants identiques à 2016, à l'occasion de la manifestation des Granges de l'Avant.

4.3. Informations

M. le Maire informe qu'il a procédé à la signature de l'acte de vente de la propriété Vonarb et que le compromis de vente pour les parcelles de la zone d'activités interviendra le 28 avril.